

Rapport de majorité N° 93/2018

Place de la Gare

Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la Place de la Gare, pour un montant de CHF 265'084.- TTC

Demande de crédit destiné à une intervention artistique, pour un montant de CHF 50'000.- TTC

Nyon, le 15 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent préavis s'est réunie le mercredi 7 mars 2018 à 20h30, en présence des Municipaux, Madame Fabienne Freymond Cantone et son chef de service Hugues Rubattel et Monsieur Maurice Gay et son chef de service Bernard Woeffray, accompagnés de Madame Véronica Tracchia et Monsieur Thierry Bruttin.

La commission tient à les remercier pour leurs explications et présentations détaillées. Cette commission était composée de Mesdames Véronique Bürki, Edyta Graf et Amparo Lazcani, et Messieurs Patrick Buchs, Claude Farine, Jacques Hanhart, Pierre Patelli et Olivier Stalder.

La commission s'est ensuite réunie pour une 2^{ème} séance le lundi 12 mars à 18h30 pour débattre sur le projet, en présence des commissaires suivants : Mesdames Véronique Bürki, Edyta Graf et Amparo Lazcani et de Messieurs Dominique Karlen, Pierre Patelli, et Olivier Stalder. Elle s'est réunie une dernière fois le 9 mai à 19h00. Étaient présents les commissaires suivants : Mesdames Véronique Bürki et Edyta Graf et Messieurs Patrick Buchs, Claude Farine, Jacques Hanhart, Pierre Patelli et Olivier Stalder.

Introduction

Le but de ce préavis est d'offrir une plus grande attractivité au centre-ville. S'inscrivant dans le projet « Cœur de ville », un aménagement temporaire de la place de la gare essaie de rendre ce secteur plus accueillant pour les 17 000 voyageurs qui le traversent quotidiennement. Partant du constat que ce lieu était plus un repoussoir qu'un atout jusqu'ici, la Municipalité essaie de proposer les pistes possibles pour changer cette situation.

Certaines contraintes dues à l'implantation à venir de plusieurs bâtiments appartenant au CFF ne permettent pas de modifier l'ensemble des alentours de la gare. Face à ces contraintes, un projet est proposé pour rendre la partie sud de la gare plus plaisante, propice à renforcer l'attractivité des commerces de proximité. De plus, elle permettra de déambuler sans se sentir oppressé par la route qui la traverse.

Présentation du projet

Le projet prévoit de modifier la bande entre l'ancienne voie du NStCM et la route. En supprimant quelques places de parking, la Municipalité prend une décision politique pour endiguer un problème plus important. En modifiant cette plateforme, elle espère offrir la possibilité aux usagers de continuer leur chemin vers la future «la boucle des adresses » qui devrait se développer avec « Coeur de Ville ».

L'intention de planter des arbres est de casser l'image bétonnée de la place. La végétation et les œuvres artistiques permettront de changer la perception qu'ont les citoyens de cet espace et inciteront les voyageurs qui la traversent à s'arrêter. Ce qui conduira à une utilisation renforcée des terrasses.

Ce projet s'inscrit dans un concept global prévu pour la Place de la gare. Les aménagements étant temporaires, la Municipalité pourra, à l'aide d'une démarche participative, contrôler et améliorer son projet en fonction des attentes de la population et des commerces. Elle opte ainsi pour une construction par étapes plutôt qu'une transformation complète tout de suite qui pourrait être inefficace.

Les objectifs du projet définis par la Municipalité sont les suivants :

- Changer la perception de cette place et son image.
- Révéler la place et renforcer l'aménagement proposé par des interventions artistiques.
- Proposer un espace évolutif, modulable et réversible, laboratoire d'usages pour le projet définitif.
- Cadrer et structurer la place.
- Offrir des espaces d'échanges et de rencontres.
- Offrir aux commerçants un lieu convivial pour leurs propres activités.
- Proposer une alternative pour attendre son train ou faire une pause minute.
- Apporter de l'ombre et des espaces d'intimité.

Problématiques relevées par la commission

Voie du NStCM

La commission estime tout d'abord qu'il est inutile de maintenir les anciennes voies du train. En effet, l'arrivée du NstCM à Nyon est désormais réglée à l'arrière de la gare, en souterrain et le train ne sera plus réinstallé sur la place. Cette situation a convaincu la commission unanime de déposer un amendement en vue de les enlever. Une estimation du coût des travaux a donc été demandée à la Municipalité. Cette dernière a articulé un coût estimé à CHF 190'000.- TTC.

Dans le détail, la Municipalité nous a donné les précisions suivantes :

Les travaux effectués à l'avenue Edouard-Rod pour supprimer les rails sur ce premier tronçon ont conduit à « *la découverte de deux semelles filantes en béton sous les rails (sur toute la longueur) avec des semelles transversales ponctuelles en béton connectant ces deux semelles* » ;

- *le démontage et l'évacuation des rails, des traverses et du béton demande d'être comblé par du tout-venant et de l'enrobé bitumineux ;*
- *en partant du principe que la place de la Gare a été réalisée selon le même détail constructif (ce que nous ne pouvons pas garantir), il faut compter CHF 1'200.-/mètre linéaire HT (+/- 15 %) pour le démantèlement de cette infrastructure. (...) Le coût de travaux similaires pour supprimer rails et infrastructure en béton sur la partie restante (compter environ 140 ml) est estimé à CHF 170'000.- HT (+/- 15%). De plus, un montant divers et imprévu de CHF 25'000.- doit être rajouté, du fait de la méconnaissance de la situation particulière du lieu.*
- *Cette estimation, ne tient pas compte de coûts complémentaires que ces travaux pourraient induire (remise en état des canalisations ou autres équipements en sous-sol par exemple).*

Concernant la prise en charge du coût des travaux, et si l'on part de l'idée que la compagnie du NStCM en prendrait 15% à sa charge comme lors des travaux à Edouard-Rod, le montant à la charge de la Ville serait de CHF 145'000.-, auxquels la Municipalité ajoute CHF 25'000.- pour des imprévus, CHF 15'000.- pour une éventuelle expertise d'un bureau d'ingénieurs qualifié pour sonder la nature du sous-sol, enfin CHF 5000.- pour démonter / remonter la terrasse du Cactus Club. Soit un total de à CHF 190'000.- .

La commission a par ailleurs écarté une solution alternative qui consisterait à recouvrir les rails par un enrobé, travaux estimés à CHF 35'000.-. Elle demande au contraire qu'après l'enlèvement des rails, la Municipalité crée une véritable aire piétonne nivelée qui fera disparaître la « tranchée » où se trouvent les rails actuels. Elle renonce donc à y faire passer les vélos en espérant une solution lors de la reconfiguration définitive de la place.

La commission propose donc d'ajouter l'amendement suivant dans les conclusions du préavis:

4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour financer la suppression des rails et l'installation d'une aire piétonne nivelée côté lac de la place de la gare sud ;

Livraisons et places de parc

Compte tenu de l'option prise, la commission demande qu'une case livraisons soit installée le long de la route côté Lausanne. Les livreurs disposant de moyens modernes pour acheminer leurs marchandises, cette solution ne devrait pas poser de problème.

Certains commissaires se sont dit contrariés par la suppression de quatre places de parc et de deux emplacements dépose minute. De plus, ils estiment que la place handicapés supprimée ne permettra plus qu'ils aient accès à certains soins. La Municipalité estime de son côté que les deux cases PMR à proximité - dans la Cour aux Marchandises et dans la rue de la Gare (moins de 100 m) – suffisent.

Cependant, la commission constate que la suppression des places de parc qui est pour une partie de la population un sujet qui pose problème : elle propose donc d'agrandir l'espace se situant du côté lac du projet jusqu'au passage piéton central. Rappelons, comme indiqué plus haut que les livraisons pourront se faire sur ce nouvel espace, permettant ainsi de consacrer l'espace dévolu jusqu'ici aux rails à une aire piétonne. Ces modifications pouvant se faire à moindre frais car il ne demande aucune augmentation de budget, le faisant même diminuer.

Nous proposons un vœu :

De tout mettre en œuvre pour effectuer l'augmentation de la dépose minute coté Lac à l'Est de la place.

Circulations des vélos et parking motos

La problématique de la circulation des deux roues a également été soulevée pour demander où devront passer les vélos en fonction de ce nouvel aménagement. Comme la commission souhaite qu'une aire piétonne soit créée au sud, elle se résout à renvoyer les vélos au bord de la chaussée, en attendant un plan de circulation général dans ce secteur. Une seconde interrogation est survenue pour savoir si les futurs emplacements parkings pour motos ne seraient pas trop en pente mais l'exécutif nous assure que la pente n'est pas problématique.

Graffiti

La commission s'est aussi demandé si les œuvres d'art ne risquent pas de subir les mésaventures de quelques inscriptions. Les projets artistiques sont peu dégradés de manière générale, un respect des projets artistiques est observé de manière générale, fait remarquer la Municipalité. Ainsi, l'œuvre littéraire « Voyage entre les langues » sur le mur de la Route de St-Cergue derrière la gare, et l'œuvre de Sylvain Croci-Torti, « Rust never sleeps », devant la nouvelle école du Couchant, n'ont pas été taguées. Par ailleurs, des mesures sont envisagées pour rendre les surfaces effaçables.

Arbres

Certains commissaires se sont étonnés du fait qu'on plante des arbres alors que le projet est temporaire. La Municipalité affirme que les arbres resteront sûrement plus que 10 ans sur place et les plans futurs permettront de les garder à leur place.

Aménagements en bois.

Le bois a été choisi pour caser cette image bétonneuse et grise de la place de la gare. Un risque réside dans le fait que les parties en bois vieillissent et se dégradent. Un suivi de cette installation sera effectué pour ne pas le laisser se dégrader et rénove si besoin est, par une couche de vernis

Location des terrasses

Un questionnement a touché les frais de location des terrasses. Certains commissaires ont demandé combien les commerçants devront payer. La Municipalité est en train de modifier les tarifs dans l'ensemble de la ville, car actuellement plus de quatre services différents appliquent des grilles tarifaires. Une seule fera référence dans le futur. Pour notre projet, certains conseillers regrettent le prix un peu trop bas appliqué.

Bus et signalétique

Lors de ce préavis une certaine partie de la commission a émis une réserve sur le fonctionnement général de la place de la gare. Une partie des critiques venaient du fait que le projet ne modifie pas l'ensemble de la place en laissant ce projet à plus tard. Car l'emplacement des bus n'est pas optimal et peu compréhensible pour des néophytes. Cela n'étant pas dans le périmètre de notre préavis, la commission adresse à la Municipalité deux vœux qu'elle considère comme importants :

- De placer un panneau signalétique indiquant la localisation des différents bus à gauche et à droite de la place (cette demande a déjà été réclamée à plusieurs reprises !)
- D'étudier la possibilité de prévoir les emplacements des taxis et des bus du côté Jura de la place.

Conclusion

La majorité de la commission se positionne en faveur de ce projet. La demande récurrente des différents acteurs de la ville pour la rendre plus accueillante et à disposition des citoyens est rendu possible par ces travaux. Cet aménagement renforcera l'attractivité de la « boucle des adresses » et le projet « Cœur de ville » prévus dans un avenir proche.

Pour permettre ce projet, certaines habitudes seront un peu modifiées mais les désavantages sont minimes. Si la commission a émis certaines remarques, cela se veut constructif pour réaliser ce projet de manière le plus consensuel. Notre amendement vient ici améliorer le projet dans le but de le rendre souhaitable pour tous. Par la suppression du rail et l'augmentation des places de stationnement, nous espérons avoir écouté les différents protagonistes et citoyens de notre Ville.

Ce préavis permet de rendre notre place de la gare attrayante, tous en respectant l'évolution de celle-ci. Laisser les citoyens au travers d'ateliers participatifs juger et modifier le projet dans un futur proche, correspond à la prise de position de notre Conseil. Les travaux des CFF et des différents acteurs seront peu perturbés, grâce à la méthode de travail choisi. L'évolution de cette place n'étant pas définitive. Même si en plantant des arbres, une certaine partie du projet restera en place.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 93/2018 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 265'084.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'intervention artistique sur la place de la Gare ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour financer la suppression des rails et la réalisation d'une aire piétonne côté lac de la gare sud ;
4. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;

La majorité de la Commission :

Véronique Bürki
Amparo Lazcani
Patrick Buchs,
Claude Farine
Olivier Stalder
Pierre Patelli